# Évolutions 13.20 ISAPAYE 2022 V3

## SOMMAIRE

1.	ÉVOLUTI	ONS LIÉES À L'EXONÉRATION COVID ET LE CRÉDIT D'AIDE 2022	3
1	.1 Quelle	s sont les aides 2022 mises en place à la suite de la crise sanitaire pour le paiement des cotisations ?	3
	1.1.1	Que dit la loi ?	3
	1.1.2	Comment sont calculés les montants de l'exonération et du crédit d'aide ?	3
1	.2 Que do	bit faire l'utilisateur pour appliquer les exonérations et le crédit d'aide ?	4
	1.2.1 bénéficie	1 <sup>ère</sup> étape : Comment déterminer quelles sont les aides et sur quelle période d'exonération l'entreprise peut en er ?	4
	1.2.2	2 <sup>ème</sup> étape : Comment renseigner dans quelle situation est l'établissement ?	4
	1.2.3	3 <sup>ème</sup> étape : Lancer l'utilitaire	5
	1.2.4	4 <sup>ème</sup> étape : Comment éditer l'état selon les périodes éligibles ?	5
	1.2.5	<sup>Sème</sup> étape : Comment établir le bulletin pour déclarer l'exonération de cotisations ?	6
	1.2.6	6 <sup>ème</sup> étape : Comment déclarer le montant du crédit d'aide dans la DSN mensuelle ?	8
	1.2.7	7 <sup>ème</sup> étape : Comment modifier le paiement de la DSN ?	10
1	.3 CAS PA	RTICULIER : les salles de danse et discothèques fermées à compter de décembre 2021	12
	1.3.1 bénéficie	1 <sup>ère</sup> étape : Comment déterminer quelles sont les aides et sur quelle période d'exonération l'entreprise peut en er ?	12
	1.3.2	2 <sup>ème</sup> étape : Comment renseigner dans quelle situation est l'établissement ?	12
	1.3.3	3 <sup>ème</sup> étape : Lancer l'utilitaire	13
	1.3.4	4 <sup>ème</sup> étape : Comment éditer les états selon les périodes éligibles ?	13
	1.3.5	Une fois les états imprimés, suivre les étapes suivantes :	14
1	.4 Que fa	it le logiciel ?	14

## 1. ÉVOLUTIONS LIÉES À L'EXONÉRATION COVID ET LE CRÉDIT D'AIDE 2022

1.1 Quelles sont les aides 2022 mises en place à la suite de la crise sanitaire pour le paiement des cotisations ?

#### 1.1.1 Que dit la loi ?

- ✓ Le décret <u>2022-170</u> du 11 février 2022 (JORF 13/02/2022) modifie le décret 2021-75 du 27 janvier 2021 relatif à l'application des mesures concernant les cotisations et contributions sociales des entreprises, travailleurs indépendants et artistes-auteurs mentionnées à l'article 9 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2021.
- ✓ Ce décret précise les modalités d'application de l'article 11 de la loi 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire.
- ✓ Les exonérations et aides COVID 2022 concernent les périodes d'emploi de décembre 2021 et janvier 2022.
- ✓ Les exonérations et aides COVID 2022 sont soumises à condition :
  - la rémunération bénéficiant de l'exonération ou de l'aide au paiement des cotisations est **la part** inférieure à 4,5 SMIC
  - les aides **COVID 2022** dépendent de la perte de chiffre d'affaires.

Perte de chiffre d'affaires	Aides mises en place					
Perte de CA de 65% à 100%	<ul> <li>✓ Exonération des cotisations entrant dans le champ de la réduction générale de cotisations (hors retraite)</li> <li>✓ Aide au paiement des cotisations de 20% (600€ pour un mandataire)</li> </ul>					
Perte de CA de 30% à moins de 65%	<ul> <li>✓ Aide au paiement des cotisations de 20% (300€ pour un mandataire)</li> </ul>					
Perte de CA inférieure à 30%	<ul> <li>✓ Aucune exonération</li> <li>✓ Aucune Aide au paiement</li> </ul>					
CAS PARTICULIERS Fiche	s DSN <u>2348</u> et <u>2349</u>					
Interdiction d'accueil du public pour les salles de danse et discothèques à compter du 10 décembre 2021						

Voir le point <u>1.3 CAS PARTICULIER</u>

✓ Les fiches DSN <u>2348</u> et <u>2349</u> ont été mises à jour le 15 février pour prendre en compte les nouvelles conditions d'éligibilité des aides Vague 2 version 2022.

#### 1.1.2 Comment sont calculés les montants de l'exonération et du crédit d'aide ?

Comment fonctionne l'exonération patronale temporaire COVID ?

Fiche DSN : http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail dsn/a id/2348

✓ Elle s'applique sur une période donnée en fonction du secteur d'activité, du nombre de salariés...

# Ces périodes sont soumises à conditions d'attribution, il est donc nécessaire de se rapprocher de l'URSSAF ou de la MSA pour savoir quelle période appliquée pour une entreprise.

✓ Les contributions et cotisations éligibles à la réduction générale (hors cotisation de retraite complémentaires) font l'objet d'une **exonération totale** pour une période donnée.

- Elle se calcule après l'application de toutes les exonérations déjà applicables (RAG, ZFAOM, ZRR, OCCAS...)
- ✓ Elle est limitée à la part inférieure à 4,5 SMIC de la rémunération
- Elle doit être déclarée sur le code CTP 667 pour les DSN URSSAF et sous le code de cotisation individuelle 910 - Activation du bénéfice de l'exonération de cotisations patronales pour les DSN URSSAF et MSA.

#### Comment fonctionne le crédit d'aide au paiement des cotisations ?

Fiche DSN : http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail dsn/a id/2349

✓ Ce montant est égal à 20% du montant des revenus d'activité, dans la limite de 4.5 SMIC.

La période applicable est soumise aux mêmes conditions que la période appliquée pour l'exonération patronale COVID 2022. Elles sont soumises à conditions d'attribution, il est donc nécessaire de se rapprocher de l'URSSAF ou de la MSA pour savoir quelle période appliquée pour une entreprise.

- ✓ Il doit être déclaré sur le code CTP 051 pour les DSN URSSAF.
- ✓ Il doit être déclaré sous le code établissement 023 pour les DSN MSA.

#### 1.2 Que doit faire l'utilisateur pour appliquer les exonérations et le crédit d'aide ?

**1.2.1** <u>1<sup>ère</sup> étape</u> : Comment déterminer quelles sont les aides et sur quelle période d'exonération l'entreprise peut en bénéficier ?

Perte de chiffre d'affaires	Aides mises en place					
Perte de CA de 65% à 100%	<ul> <li>✓ Exonération des cotisations entrant dans le champ de la réduction générale de cotisations (hors retraite)</li> <li>✓ Aide au paiement des cotisations de 20% (600€ pour un mandataire)</li> </ul>					
Perte de CA de 30% à moins de 65%	✓ Aide au paiement des cotisations de 20% (300€ pour un mandataire)					
Perte de CA inférieure à 30%	<ul><li>✓ Aucune exonération</li><li>✓ Aucune aide au paiement</li></ul>					
CAS PARTICULIERS Fiches DSN <u>2348</u> et <u>2349</u> Interdiction d'accueil du public pour les salles de danse et discothèques à compter du 10						

Le support ISAPAYE ne pourra pas indiquer dans quel cas se trouve l'entreprise.

Interdiction d'accueil du public pour les salles de danse et discothèques à compter du 10 décembre 2021

Voir le point <u>1.3 CAS PARTICULIER</u>

#### 1.2.2 <u>2<sup>ème</sup> étape</u> : Comment renseigner dans quelle situation est l'établissement ?

Il est nécessaire d'indiquer pour les mois de <u>décembre 2021</u> et <u>janvier 2022</u> les aides COVID 2022 dont peut bénéficier l'établissement :

EXONERATION COTISATION + CREDIT D'AIDE CREDIT D'AIDE NON CONCERNE



ÉTAPE 1 : aller dans **Accueil/Informations/Dossier** 

ÉTAPE 2 : sur l'onglet Valeurs/Données dossier, se positionner sur la date du "01/12/2021"

ÉTAPE 3 : aller dans le thème 19 ACTIVITE PARTIELLE

ÉTAPE 4 : sur la donnée COVID\_EXO4.ISA - EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID – REGLES 2022, indiquer le type d'aide dont bénéficie l'établissement dans la colonne "Saisie"

Décembre				
Données dossier	Grille des salaires conventionnels	de cotisations accident	du travail	
Code	Libellé	Saisie	Indirecte	Valeur
CH_PAR_T08.ISA	POURCENTAGE TAUX HORAIRE ALLOCATION ACTIVITE PARTIELLE			36,00
CH_PAR_T09.ISA	POURCENTAGE COMPLEMENTAIRE INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE			
COVID_EXO.ISA	EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID LESS 2021			
COVID_EX01.ISA	EXONERATION TEMPORAIRE COVID - PRISE EN COMPTE REGUL. ANNUELLES			
COVID_EX03.ISA	CREDIT D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS LFR 2021 (15%)			
COVID_EX04.ISA	EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID - REGLES 2022		-	

#### ÉTAPE 5 : enregistrer avec la disquette

L Si la situation de l'établissement est différente en janvier 2022, se positionner sur la date du "01/01/2022" et renseigner la donnée COVID\_EXO4.ISA selon la situation de l'entreprise pour la période.

Pour les salles de danse et discothèques : voir le point <u>1.3 CAS PARTICULIER</u>

#### 1.2.3 3ème étape : Lancer l'utilitaire



ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/Utilitaire

ÉTAPE 2 : se positionner sur "2021" et choisir les entreprises souhaitées

ÉTAPE 3 : cliquer sur "OK"

#### 1.2.4 <u>4ème étape</u> : Comment éditer l'état selon les périodes éligibles ?

La fiche DSN 2348 indique que l'exonération temporaire COVID doit être rattachée au mois de calcul.

L'état COVID\_22.ISA - ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DE L'EXONERATION COVID ET AU CREDIT D'AIDE 2022 détaille le montant de l'exonération et du crédit d'aide pour chaque mois.

Mg

ÉTAPE 1 : aller dans Editions/Autres éditions

ÉTAPE 2 : aller dans le thème **DECLARATIONS AUX ORGANISMES** 

ÉTAPE 3 : sélectionner l'éditon COVID\_22.ISA - ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DES AIDES COVID - 2022

ÉTAPE 4 : mettre en période d'impression la periode d'exonération souhaitée

L'état doit être imprimé sur la période complète d'éligibilité.

ÉTAPE 5 : cliquer sur "Aperçu" ou imprimer l'état

Exemple :

PORAIRE SATIONS	ATION TEM	DE L'EXONÉR AU PAIEMEN	ÉCLARATION ÉDIT D'AIDE	TOIRE À LA D VID ET AU CR	RÉPARA	ETAT P		
1/12/2021	1/12/2021 au 3	<u>9 LF35 202.</u> 0	ARTICLE					
r : ARTI22 ODELE P.A.S des cencives 0 BEAUVAIS	Code dossie ARTI M 5 rue 6000							
Crédit d'aide (C)	Exonération à régulariser <b>(B)</b>	Exonérations perçues	Exonération totale	Rémunération (A)	Période	arié	Nom du Sali	
60,39 E	-911,28 Eur	19,10 Eur	892,18 E	301,97 E	12/2021		ARTER LUC	
60,39 E	-911,28 Eur			301,97 Eur		Total Salarié		
0,00 E	0,00 Eur	0,00 Eur			12/2021		LECAT ADRIEN	
				0,00 Eur		Total Salarié	ECAT ADRIEN	
485,34 E	-581,53 Eur	-50,63 Eur	632,16 E	2 426,72 E	12/2021		act par	
485,34 E	-581,53 Eur			2 426,72 Eur		Total Salarié		
317,90 E	0,00 Eur	-414,08 Eur	402,95 E	1 589,50 E	12/2021		EUNE LUC	
317,90 E				1 589,50 Eur		Total Salarié		
600,00 E				1 886,64 E	12/2021		REATEUR_6 TEST	
600,00 E				1 886,64 Eur		Total Salarié		
1 463,64 Eu	-1 492,81 Eur			6 204,83 Eur	GΕ	TOTAL DE LA PAG		
1 463,64 E	-1 492,81 Eur			6 204,83 Eur	ENT	TOTAL DU DOCUM		

Pour les salles de danse et discothèques : voir le point 1.4 CAS PARTICULIER

#### **1.2.5** <u>Seme étape</u> : Comment établir le bulletin pour déclarer l'exonération de cotisations ?

# Après avoir édité l'état COVID\_22.ISA - ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DE L'EXONERATION COVID ET AU CREDIT D'AIDE 2022 :

#### ÉTAPE 1 : aller en Salaires/Bulletins de salaire/Calcul

ÉTAPE 2 : selectionner le salarié concerné

Un rappel de cotisation global doit être effectué dans le bulletin de salaire. Ce rappel de cotisation devra ensuite être dispatché mois par mois dans l'onglet **DSN** du bulletin.

Le rappel de cotisation doit être effectué une fois la saisie du bulletin terminée.

#### Réaliser le rappel de cotisation sur la ligne COVID\_EX01.ISA

ÉTAPE 1 : aller dans l'onglet Bulletin du bulletin de salaire

ÉTAPE 2 : se positionner sur la ligne TOTAL DES RETENUES

ÉTAPE 3 : faire un clic droit "Rappel de cotisation"

ÉTAPE 4 : sélectionner la ligne COVID\_EX01.ISA dans la liste de lignes

⊕ <b>`)</b> Tout	COVID_EX01			
	Code	Crée	Libellé	^
	COVID_EX01	ISA	EXONERATION TEMPORAIRE COVID	
	COVID_EX02	ISA	CREDIT D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISAT	
	COVID_EX03	ISA	CREDIT D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISAT	
	CPPP_ADD01	ISA	NE PLUS UTILISER // COTISATION ADDITION	
	CPPP_ADD02	ISA	NE PLUS UTILISER // COTISATION ADDITION	•
	CPPP_BASE	ISA	NE PLUS UTILISER // COTISATION DE BASE	
	CRDS001	ISA	CRDS	

ÉTAPE 5 : dans le montant de la "Part patronale", saisir le <u>montant total des exonérations présent sur</u> <u>l'ensemble des états édités pour le salarié (colonne **B** de l'édition)</u>

Libellé de la ligr	ie de cotisation			and have	
Rappel: INFO :	EX0 TOTALE COVID-19				SAV.
Saisie des valei	urs des éléments du rappel d	le cotisation	17		Serve /
Assiette	Taux Salarial	Part Salaria	ale 💦 🦷		1 - 40
	%			a a	
	Taux Patronal	Part Patror	iale 👎	1-018	
	%	-3732,2			
🔲 Imprimer la l	igne de rappel de cotisation		1	- Caller	
			Précédent	Terminer	Appuler

ÉTAPE 6 : cliquer sur "Terminer"

Pour les VRP les lignes à utilisées sont :

- COVID\_EX1E.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID VRP EXCLUSIF
- COVID\_EX1M.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID VRP MULTICARTES

#### Dispatcher le rappel dans l'onglet DSN du bulletin

ÉTAPE 1 : aller dans l'onglet **DSN** du bulletin puis **Régularisations de cotisations** 

ÉTAPE 2 : sur la ligne de rappel faire un clic droit "Dupliquer un rappel de cotisation"

Le montant l'exonération temporaire COVID doit être déclaré <u>mois par mois</u> en DSN.

Eléments de brut - Autres suspensions		Eléments de	contrôle	contrôle Rectifications prélèvement à la source Eléments de contrôle cotisations		ontrôle Rectifications prélèvement à		Régularisations	des cotisations	Régularisation	s . 4	
Liste des rappels	Détail des b	ases assujetties et d	es cotisations in	dividuelles								
Ligne	Mode de calcul	Type de calcul		Libellé			Organis	sme	Base assuj	ttie Composan	Type de cotisat	tion 🔺
COVID_EX01.ISA	1	Sans limite	Rappel: INFO	Rappel: INFO : EXO TOTALE COVID-19		URSSAF DE PICARDIE		*		910		
COVID_EX01.ISA		Sans limite	Rappet: INFO	: EXO TOTALE COVIC	)-19	Duplique Supprim	er un rappel de o er un rappel de o	cotisation Ctrl+l cotisation Ctrl+D			910	
	Mode du rappel	_	Assiette	Taux Sal	Taux Pat	Forf Sa	Forf Pat	Taux cotisation	Date début	Date fin	Insee commune	1
🦻 Forfait OU Tau:	k non Urssaf/Agirc	-Arrco/Prév.	43	253,63	-		-1866,1	0	01/12/2021	31/12/2021		
🕨 🧊 Forfait OU Tau:	c non Urssaf/Agirc	-Arrco/Prév.	4	253,63			-1866,1	0	01/01/2022	31/01/2022		

ÉTAPE 3 : sur la partie basse dispatcher les montants entre décembre et en janvier selon les cas

- ÉTAPE 4 : dans la colonne "Assiette", noter le montant de la colonne (A) de l'état COVID\_22.ISA pour chaque mois
- ÉTAPE 5 : dans la colonne "Forf pat", noter le montant de la colonne (**B**) de l'état **COVID\_22.ISA** pour chaque mois

ÉTAPE 6 : noter les dates de début et de fin correspondant à chaque ligne

ÉTAPE 7 : valider le bulletin

Lors de la validation du bulletin, il ne faut pas mettre à jour les éléments concernant les rappels de cotisations sur la ligne **COVID\_EXO1.ISA**.

#### 1.2.6 <u>6<sup>ème</sup> étape</u> : Comment déclarer le montant du crédit d'aide dans la DSN mensuelle ?

#### Comment déclarer le crédit d'aide pour une DSN à l'URSSAF ?

Selon la fiche DSN <u>2349</u>, le montant du crédit d'aide doit être déclaré à l'entreprise sous le code CTP **051** et avec le qualifiant assiette **920**.

Une fois la DSN calculée :



ÉTAPE 1 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 2 : se positionner sur le bordereau URSSAF

Si les salariés ont bénéficié de l'exonération de cotisation COVID alors des bordereaux de rappels sont déjà présents. <u>Exemple</u> :

Organisme collecteur	Raison sociale	Date début de rattachement	Date fin de rattachement	Montant des cotisations					
1URS_227	URSSAF DE PICARDIE	01/12/2021	31/12/2021	-1866,00					
1URS_227	URSSAF DE PICARDIE	01/01/2022	31/01/2022	-1866,00					
1URS_227	URSSAF DE PICARDIE	01/03/2022	31/03/2022	15253,00					
Cotisations Cotisations établissement Paiement									
Code D	ucs Libe	llé		Montant					
667	EXO TEMPORAIRE COVID			-1866,00					

Si aucun bordereau de rappel n'existe se positionner sur le bordereau déjà présent et faire un clic droit "Ajouter un bordereau" et mettre dans la période du 01/12/2021 au 31/12/2021

😵 Modification de la DSN mensu	ielle					×
금- 🔂 ARTI MODELE P.A.S (ARTI22						📸 En savoir + 🛛 🗐 🗇
1URS_227	Organisme collecteur	Raison sociale		Date début de rattachement	Date fin de rattachement	Montant des cotisations
3MALMED	1URS_227	URSSAF DE PICARDIE	Ajouter un bord	ereau Ctrl+A	31/03/2022	0,00
E Salariés			Supprimer ce bo	rdereau Ctrl+D		

Si le bordereau de décembre existe déjà, se positionner dessus sans créer de nouveau bordereau.

ÉTAPE 3 : sur la partie basse, dans l'onglet Cotisations, faire un clic droit "Ajouter"

ÉTAPE 4 : sélectionner le code CTP **051** – CREDIT D'AIDE COVID

ÉTAPE 5 : mettre dans l'assiette le montant total du crédit d'aide pour décembre 2021 pour les salariés indiqués sur l'état COVID\_22.ISA (colonne C de l'édition)

Le montant du crédit d'aide doit être arrondi à l'entier.

<u>Mode de calcul de l'assiette</u> : calculer "Total document" de la colonne (C) divisé par 20% et reporter le montant dans l'assiette.

Nom du Sela	ne	Période	Rémunération (A)	Exonération totale	Exonérations perçues	Exprération à régulariser (B)	Crédit d'aide (C)
DUPONT PIERRE		12/2021	2 800,00 E	721,00 E	0,00 Eur	-721,00 Eur	560,00 Eur
	Total Salarié		2 800,00 Eur			-721,00 Eur	560,00 Eur
createurS TEST		12/2021	2 800,00 E	317,80 E	0,00 Eur	-317,80 Eur	560,00 Eur
	Total Salariê		2 800,00 Eur			-317,80 Eur	560,00 Eur
RAINBEAU JEANNE		12/2021			0,00 Eur	0,00 Eur	0,00 Eur
	Total Salariê		0,00 Eur				
TEMPS_horaire ALAIN	4	12/2021	1 729,20 E	445,26 E	-445,26 Eur	0,00 Eur	345,84 Eur
	Total Salariê		1 729,20 Eur				345,84 Eur
MARTIN BRUNO		12/2021	7 152,76 E	2 579,90 E	886,90 Eur	-3 466,80 Eur	1 430,55 Eur
	Total Salarié		7 152,76 Eur			-3 466,80 Eur	1 430,55 Eur
	TOTAL DE LA PAG	3E	14 481,96 Eur			-4 505,60 Eur	2 896,39 Eur
	TOTAL DU DOCUM	ENT	14 481,96 Eur			-4 505,60 Eur	2 896,39 Eur
(A) : Montant à report (B) : Montant à report (C) : à titre d'informat	er dans la zone "Assiette er dans la zone "Forf pat ion	" en "Régularisati " en "Régularisati	on des cotisations" de l'ongle on des cotisations" de l'ongle	et DSN du calcul du bulletin. et DSN du calcul du bulletin		Edition effectuée le	: 08/03/2022

#### ÉTAPE 6 : mettre 920- Autre assiette dans la zone "Qualifiant assiette"

#### ÉTAPE 7 : saisir "20" en "Taux"

Organisme collecteur	Raison soci	ale	Date début de rattachement	Date fin de rattachement	Montant des cotisations	^
1URS_227	URSSAF DE PICARDIE		01/12/2021	31/12/2021	-1866,00	
1URS_227	URSSAF DE PICARDIE		01/01/2022	31/01/2022	-1866,00	1
1URS_227	URSSAF DE PICARDIE		01/03/2022	31/03/2022	15253,00	
						¥
Cotisations Cot	isations établissement Paiement					
Code D	lucs	Lib	ellé		Montant	~
687	EXO TEMPORARE COVID				-1866,00	
* 051	CREDIT D'AIDE COVID				2896.00	
						_
<u></u>	10100					*
	Assiette 14482 x (	Taux 20 🛸 • Taux AT	% ) ou Taux transpo	rt %		-
	Forfait Co	de Insee commune Qua	lifiant assiette [B20-Autre assi	ette 🗢 🔛		
1				Contract of the local data		

## ÉTAPE 8 : enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 9 : procéder de la même manière pour déclarer le crédit d'aide pour janvier 2022 si l'établissement est concerné

Comment déclarer le crédit d'aide pour une DSN à la MSA ?

Selon la fiche DSN <u>2349</u>, le montant du crédit d'aide peut être déclaré à l'entreprise sous le code cotisations établissement **023** – Activation du bénéfice de l'aide au paiement des cotisations.

Une fois la DSN calculée :



#### ÉTAPE 1 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 2 : se positionner sur le bordereau de décembre 2021

ÉTAPE 3 : dans l'onglet Cotisations établissement, faire un clic droit "Ajouter une ligne de cotisations"

ÉTAPE 4 : sélectionner le code 023 – Activation du bénéfice de l'aide au paiement des cotisations

ÉTAPE 5 : mettre dans l'assiette le montant total du crédit d'aide pour décembre 2021 pour les salariés indiqués sur l'état COVID\_22.ISA (colonne C de l'édition)

Nom du Sələri		Période	Rémunération (A)	Econération totale	Exonérations perçues	Exonération à régulariser (8)	Crédit d'aide (C)
DUPONT PIERRE		12/2021	2 800,00 E	721,00 E	0,00 Eur	-721,00 Eur	560,00 Eur
	Total Salarié		2 800,00 Eur			-721,00 Eur	560,00 Eur
createur5 TEST		12/2021	2 800,00 E	317,80 E	0,00 Eur	-317,80 Eur	560,00 Eur
	Total Salariê		2 800,00 Eur			-317,80 Eur	560,00 Eur
RAINBEAU JEANNE		12/2021			0,00 Eur	0,00 Eur	0,00 Eur
	Total Salariê		0,00 Eur				
TEMPS_horaire ALAIN		12/2021	1 729,20 E	445,26 E	-445,26 Eur	0,00 Eur	345,84 Eur
	Total Salarié		1 729,20 Eur				345,84 Eur
MARTIN BRUNO		12/2021	7 152,76 E	2 579,90 E	886,90 Eur	-3 466,80 Eur	1 430,55 Eur
	Total Salarié		7 152,76 Eur			-3 466,80 Eur	1 430,55 Eur
	TOTAL DE LA PAGE		14 481,96 Eur			-4 505,60 Eur	2 896,39 Eur
	TOTAL DU DOCUMEN	π	14 481,96 Eur			-4 505,60 Eur	2 896,39 Eur
<ul> <li>(A) : Montant à reporter</li> <li>(B) : Montant à reporter</li> <li>(C) : à titre d'information</li> </ul>	dans la zone "Assiette" dans la zone "Forf pat" d n	en "Régularisat en "Régularisat	on des cotisations" de l'ongle on des cotisations" de l'ongle	et DSN du calcul du bulletin. et DSN du calcul du bulletin			

#### ÉTAPE 6 : enregistrer avec la disquette

C	rganisme collecteur	r Raison sociale		Date début de rattachement	Date fin de rattachement	Montant des cotisations	^			
1	MSA_60	MSA PICARDIE		01/12/2021	31/12/2021	0,00				
1	MSA_60	MSA PICARDIE		01/01/2022	31/01/2022					
1	MSA_60	MSA PICARDIE		01/03/2022	31/03/2022	848,78				
	Cotisations Cotisa	Cotisations établissement Paiement								
	Code cotisation Libellé Montar									
•	• 023		MSA-Activation du bénéfice de l'aide au paiement des cotisations			2896				
۱ŀ						2000				

ÉTAPE 7 : procéder de la même manière pour déclarer le crédit d'aide pour janvier 2022 si l'établissement est concerné

#### 1.2.7 <u>7<sup>ème</sup> étape</u> : Comment modifier le paiement de la DSN ?

#### Comment modifier le paiement pour l'exonération temporaire COVID ?

Le montant total d'exonération temporaire COVID est présent sur l'état **COVID\_22.ISA** pour décembre 2021. <u>Exemple</u> : le montant à reporter au paiement est de **-4505.60** €

Nom du Salar	ié	Période	Rémunération (A)	Exonération totale	Econérations perçues	Exonération à régulariser (B)	Crédit d'aide (C)
DUPONT PIERRE		12/2021	2.800,00 E	721,00 E	0,00 Eur	-721,00 Eur	560,00 Eur
	Total Salarié		2 800,00 Eur			-721,00 Eur	560,00 Eur
createur5 TEST		12/2021	2 800,00 E	317,80 E	0,00 Eur	-317,80 Eur	560,00 Eur
	Total Salarié		2 800,00 Eur			-317,80 Eur	560,00 Eur
RAINBEAU JEANNE		12/2021			0,00 Eur	0,00 Eur	0,00 Eur
	Total Salarié		0,00 Eur				
TEMPS_horaire ALAIN		12/2021	1 729,20 E	445,26 E	-445,26 Eur	0,00 Eur	345,84 Eur
	Total Salarié		1 729,20 Eur				345,84 Eur
MARTIN BRUNO		12/2021	7 152,76 E	2 579,90 E	886,90 Eur	-3 466,80 Eur	1 430,55 Eur
	Total Salarié		7 152,76 Eur			-3 466,80 Eur	1 430,55 Eur
	TOTAL DE LA PAGE		14 481,96 Eur			-4 505,60 Eur	2 896,39 Eur
	TOTAL DU DOCUMEN	т	14 481,95 Eur			-4 505,60 Eur	2 896,39 Eur
(A) : Mortant à reporte (B) : Mortant à reporte	er dans la zone "Assiette" e er dans la zone "Forf pat" e	n "Régularisat n "Régularisat	ion des cotisations" de l'ongle ion des cotisations" de l'ongle	t DSN du calcul du bulletin. It DSN du calcul du bulletin			
(c) a oure dimormati						Edition effectuée le	: 08/03/2022

En "Voir/Modifier" de la DSN :

ÉTAPE 1 : aller sur le bordereau URSSAF ou MSA

ÉTAPE 2 : se positionner sur le bordereau de mars

ÉTAPE 3 : saisir une régularisation de paiement dans la zone "Régularisation du paiement"

Exemple :

Cotisations	Cotisations établissement	Paiement	]
			Montant des cotisations 15253,00
			Régularisation du paiement -4505,60
			Montant total du paiement à effectuer 15253,00
			Date d'exigibilité du paiement 05/04/2022 😎

ÉTAPE 4 : enregistrer avec la disquette

Le montant de régularisation ne peut pas être supérieur au montant de cotisations dues sur la période.

Exemple :

- ⇒ le montant de cotisation est de 746,94€
- ⇒ le montant d'exonération est de -1133,87€
- ⇒ la différence devra être déduite sur les prochaines DSN

Si un montant de cotisation est encore dû après avoir déduit l'exonération temporaire COVID, il est alors possible de déduire une partie (ou la totalité) du montant du crédit d'aide dans certaines conditions.

#### Comment modifier le paiement pour le crédit d'aide au paiement de cotisations ?

Attention certaines conditions sont requises pour pouvoir déduire du paiement le crédit d'aide :

- Avoir un restant dû de cotisation supérieure à zéro après déduction de l'exonération temporaire COVID

#### Si l'employeur est à jour de ses cotisations :

- Le montant d'aide peut être déduit du montant de cotisations réglé au titre de la période courante
- Si après cette imputation par l'employeur, il subsiste un montant d'aide au versement, il sera à utiliser lors de l'échéance déclarative suivante.

#### Si l'employeur a reporté le paiement des cotisations :

- Le montant d'aide déclaré ne peut alors pas être déduit du montant de cotisations réglé au titre de la période courante.
- L'Urssaf procédera alors à l'imputation de l'aide au versement sur les périodes pour lesquelles les cotisations n'ont pas été versées car ayant fait l'objet d'un report
- Après cette imputation, l'Urssaf notifiera à l'employeur l'imputation qui a été faite de l'aide au versement

Dans l'hypothèse où le montant d'aide au versement est supérieur au montant de cotisations dues, <u>l'Urssaf notifiera à l'employeur le montant résiduel d'aide</u> ; l'employeur devra minorer d'autant le paiement de l'échéance déclarative suivante.

Fiche DSN 2349 : https://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a id/2349/kw/2349

En "Voir/Modifier" de la DSN :



ÉTAPE 1 : aller sur le bordereau URSSAF ou MSA

ÉTAPE 2 : se positionner sur le bordereau de mars

ÉTAPE 3 : saisir le montant total du crédit d'aide dans la zone "Régularisation de paiement"

Si un montant de régularisation est déjà présent, il sera nécessaire de l'additionner à celui du crédit d'aide.

# Rappel : le montant total de régularisation ne peut pas être supérieur au montant de cotisation de la période.

### 1.3 CAS PARTICULIER : les salles de danse et discothèques fermées à compter de décembre 2021

**1.3.1** <u>1<sup>ère</sup> étape</u> : Comment déterminer quelles sont les aides et sur quelle période d'exonération l'entreprise peut en bénéficier ?

Le support ISAPAYE ne pourra pas indiquer dans quel cas se trouve l'entreprise.

Périodes	Condition	Aides mises en place	
Novembre 2021	✓ Soit une interdiction d'accueil	✓ Exonération des cotisations	
Décembre 2021	✓ Soit une perte de chiffre d'affaires d'au	entrant dans le champ de la reduction générale de cotisations (hors retraite)	
Janvier 2022	moins 65%	<ul> <li>✓ Aide au paiement des cotisations de 20% (600€ pour un mandataire)</li> </ul>	

Pour les périodes de novembre et décembre 2021, ces entreprises bénéficient des mesures de 2021. De ce fait la limite des 4.5 SMIC ne s'applique que sur la période de janvier 2022.

#### **1.3.2** <u>2<sup>ème</sup> étape</u> : Comment renseigner dans quelle situation est l'établissement ?

Pour les périodes de novembre 2021 et décembre 2021 :



ÉTAPE 1 : aller dans Accueil/Informations/Dossier

ÉTAPE 2 : sur l'onglet Valeurs/Données dossier, se positionner sur la date du "01/11/2021"

ÉTAPE 3 : aller dans le thème 19 ACTIVITE PARTIELLE

ÉTAPE 4 : saisir "OUI" sur la donnée COVID\_EXO.ISA - EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID LFSS 2021

Novembre	· 2021 · ·			
Données dossier	Grille des salaires conventionnels Taux de cotisations dossier	Taux de cotisations accio	lent du travail	
Code	Libellé	Saisie	Indirecte	Valeur
CH_PAR_T07.ISA	POURCENTAGE INDEMNISATION ACTIVITE PARTIELLE			60,00
CH_PAR_T08.ISA	POURCENTAGE TAUX HORAIRE ALLOCATION ACTIVITE PARTIELLE			36,00
CH_PAR_T09.ISA	POURCENTAGE COMPLEMENTAIRE INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE			
COVID_EXO.ISA	EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID LESS 2021		Oui	
COVID_EX01.ISA	EXONERATION TEMPORAIRE COVID - PRISE EN COMPTE REGUL. ANNU	JELLES		
COVID_EX03.ISA	CREDIT D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS LFR 2021 (15%)	CONTRACTS.		

#### ÉTAPE 5 : faire la même chose sur la période de décembre 2021

ÉTAPE 6 : enregistrer avec la disquette

#### Pour la période de janvier 2022 :



- ÉTAPE 1 : aller dans Accueil/Informations/Dossier
- ÉTAPE 2 : sur l'onglet Valeurs/Données dossier, se positionner sur la date du "01/01/2022"

ÉTAPE 3 : aller dans le thème **19 ACTIVITE PARTIELLE** 

#### ÉTAPE 4 : Faire le choix 1 sur la donnée COVID\_EXO4.ISA - EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID – REGLES 2022

Janvier	▼2022 ▼ →				
Données dossier	Grille des salaires conventionnels	Taux de co	otisations accident d	u travail	
Code	Libellé		Saisie	Indirecte	Valeur
CH_PAR_T08.ISA	POURCENTAGE TAUX HORAIRE ALLOCATION ACTIVITE PARTIELLE		10	2	36,00
CH_PAR_T09.ISA	POURCENTAGE COMPLEMENTAIRE INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE				
COVID_EXO.ISA	EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID LESS 2021		Oui		
COVID_EX01.ISA	EXONERATION TEMPORAIRE COVID - PRISE EN COMPTE REGUL. ANNU	ELLES			
COVID_EX03.ISA	CREDIT D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS LFR 2021 (15%)				
COVID_EX04.ISA	EXONERATION ET CREDIT D'AIDE COVID - REGLES 2022		1,00 🥃		

#### 1.3.3 <u>3<sup>ème</sup> étape</u> : Lancer l'utilitaire

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/Utilitaires/Utilitaires/Utilitaire de recalcul Activité partielle (Covid-19)

ÉTAPE 2 : se positionner sur "2021" et choisir les entreprises souhaitées

ÉTAPE 3 : cliquer sur "OK"

#### 1.3.4 <u>4<sup>ème</sup> étape</u> : Comment éditer les états selon les périodes éligibles ?

La fiche DSN 2348 indique que l'exonération temporaire COVID doit être rattachée au mois de calcul.



ÉTAPE 1 : aller dans Editions/Autres éditions

ÉTAPE 2 : aller dans le thème **DECLARATIONS AUX ORGANISMES** 

#### Pour les periodes de novembre et décembre 2021

ÉTAPE 3 : sélectionner l'éditon COVID\_LF21.ISA - ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DE L'EXONERATION COVID ET AU CREDIT D'AIDE AU PAIEM.

L'état doit être imprimé sur la période du **01/11/2021** au **31/12/2021** <u>Exemple</u> :

_		ETAT PR	RÉPAR CO	ATOIRE À LA D IVID ET AU CR	ÉCLARATION ÉDIT D'AIDE	N DE L'EXONÉ E AU PAIEMEN	RATION TEN NT DES COT A <i>RTICLE 9</i>	MPORAIRE
						(	01/11/2021 au	31/12/2021
							Code doss ARTI 5 ru 600	ier : ARTI22 MODELE P.A.S e des cencives 100 BEAUVAIS
	Nom du Sa	larié	Période	Rémunération (A)	Exonération totale	Exonérations perçues	Exonération à régulariser (B)	Orédit d'aide (C)
	RP_2021 2021		11/2021	4 106,56 Eur	1 257,46 Eur	-246,39 Eur	-1 011,07 Eur	821,31 Eur
	RP_2021 2021		12/2021	4 063,36 Eur	1 247,35 Eur	-243,80 Eur	-1 003,55 Eur	812,67 Eur
		Total Salarié		8 169,92 Eur	•		-2 014,62 Eur	1 633,98 Eur

#### Pour la période de janvier 2022

ÉTAPE 3 : sélectionner l'édition COVID\_2022.ISA - ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DES AIDES COVID - 2022

Exemple :

	ETAT P	RÉPARA CO	TOIRE À LA D VID ET AU CR	ÉCLARATION ÉDIT D'AIDE ARTICLE	DE L'EXONÉR AU PAIEMEN 9 <i>LFSS 202</i> :	ATION TEM T DES COTI 1 - MODALI	PORAIRE SATIONS TÉS 2022
					0	Code dossie Code dossie ARTI M 5 rue 6000	r: ARTI22 ODELE P.A.S des cencives 0 BEAUVAIS
Nom du Sa	alarié	Période	Rémunération (A)	Exonération totale	Exonérations perçues	Exonération à régulariser <b>(B)</b>	Crédit d'aide (C)
₹P_2021 2021		01/2022	3 931,56 E	980,61 E	0,00 Eur	-980,61 Eur	786, <mark>31</mark> E
	Total Salarié		3 931,56 Eur			-980,61 Eur	786,31

#### 1.3.5 Une fois les états imprimés, suivre les étapes suivantes :

- <u>1.2.5 Sème étape : Comment établir le bulletin pour déclarer l'exonération de cotisations ?</u>
- <u>1.2.6 6èmes étape : Comment déclarer le montant du crédit d'aide dans la DSN mensuelle (fiche DSN</u> <u>2349) ?</u>
- 1.2.7 Tèmes étape : Comment modifier le paiement de la DSN ?

#### 1.4 Que fait le logiciel ?

#### ✓ Création de données :

- P
- COVID\_003.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID LIMITE 4,5 SMIC
- COVID\_003B.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID MESURE RETENUE
- COVID\_003B.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID MESURE RETENUE
- COVID\_004.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID TAUX EXONERES TS

- COVID\_004B.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID TAUX EXONERES TA
- COVID\_005CISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID COTISATIONS EXONEREES
- ✓ Modification de données :
  - COVID\_005B.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID LFSS 2021 COTISATIONS
  - COVID\_005.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID LFSS 2021 COTISATIONS
  - COVID\_006B.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID LFSS 2021 MONTANT EXONERE DU MOIS
  - INJ\_EXO1.ISA COEF. INJ Cptr TOT\_EXO\_P3.ISA
- ✓ Création de l'état COVID\_2022.ISA ETAT D'AIDE A LA DECLARATION DES AIDES COVID 2022
- ✓ Modification de la formule de calcul pour l'utilitaire de recalcul
- ✓ Création de lignes pour les VRP :
  - COVID\_EX1E.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID VRP EXCLUSIF (CTP 667)
  - COVID\_EX1M.ISA EXONERATION TEMPORAIRE COVID VRP MULTICARTES (CTP 667)
  - COVID\_EX2E.ISA CREDIT D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS COVID VRP EXCLUSIF (CTP 051)
  - COVID\_EX2M.ISA CREDIT D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS COVID VRP MULTICARTES (CTP 051)
- ✓ Modification des profils pour les lignes VRP :
  - Ajout des lignes COVID\_EX1E.ISA et COVID\_EX2E.ISA dans :
    - SECU\_VRP01.ISA SECURITE SOCIALE VRP EXCLUSIF MSA
    - SECU\_VRP02.ISA SECURITE SOCIALE VRP EXCLUSIF URSSAF
    - SECU\_VRP12.ISA SECURITE SOCIALE VRP URSSAF Alsace/Moselle
  - Ajout des lignes COVID\_EX1M.ISA et COVID\_EX2M.ISA
    - SECU\_VRP03.ISA SECURITE SOCIALE VRP MULTICARTES
    - SECU\_SOC.ISA SECURITE SOCIALE
    - SECU\_SOC01.ISA SECURITE SOCIALE
    - SECU\_SOC02.ISA SECURITE SOCIALE
    - SECU\_SOC10.ISA SECURITE SOCIALE Alsace/Moselle
    - SECU\_SOC11.ISA SECURITE SOCIALE Alsace/Moselle
    - SECU\_SOC12.ISA SECURITE SOCIALE Alsace/Moselle
- ✓ Mise à jour des modèles de bulletin pour les lignes VRP
- ✓ Mise à jour des listes de lignes DSN pour les lignes VRP

Cette documentation correspond à la version 13.20. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.